

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers présents : 60 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 25 Absent(s) excusé(s) : 37 Absent(s) : 3
--	--	--

Date de convocation : 22 septembre 2021

Vote(s) pour : 83  
Vote(s) contre : 2  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du Mardi 28 septembre 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.  
Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-09-28-CM-13 :

**Projet de 3ème ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Metz Métropole : lancement de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable.**

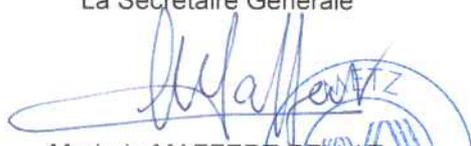
Rapporteur : Monsieur Jean-Claude WALTER

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2013 constatant l'établissement, à compter du 1er janvier 2014, d'un Périmètre de Transports Urbains sur l'ensemble du territoire de Metz Métropole,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020 approuvant la révision du Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole,  
VU le projet de 3<sup>ème</sup> ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Metz Métropole (plan en annexe 1 ci-joint),

APPROUVE les objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet, détaillés dans l'annexe 2 ci-jointe,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer la concertation préalable du projet de 3<sup>ème</sup> ligne de BHNS selon les modalités définies dans l'annexe 2.

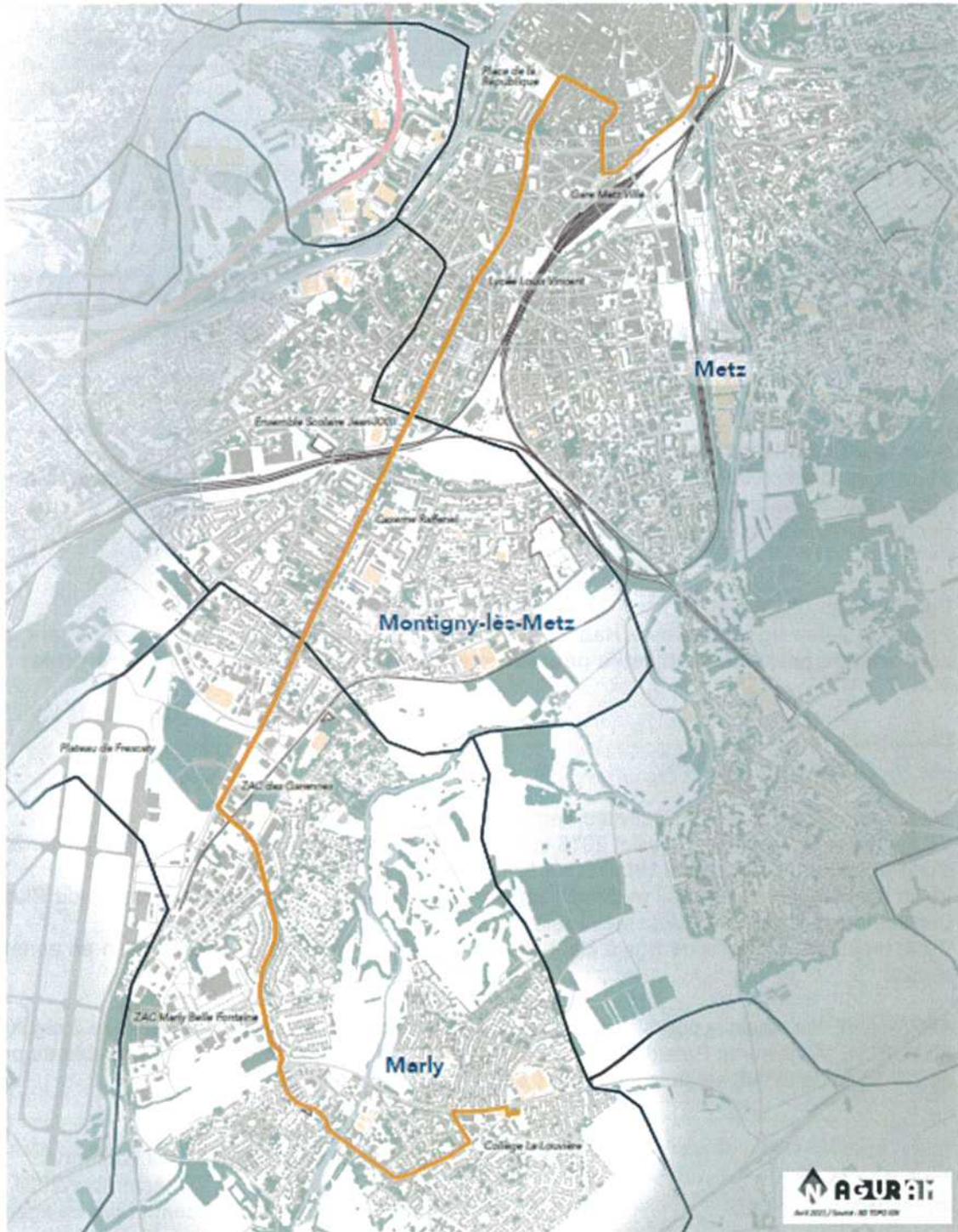
Pour extrait conforme  
Metz, le 29 septembre 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



## Annexe 1

### Plan de la 3<sup>ème</sup> ligne de BHNS



## ANNEXE 2

### **Projet de 3<sup>ème</sup> ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Metz Métropole : lancement de la concertation préalable – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable**

#### **Objectifs poursuivis**

Le projet de 3<sup>ème</sup> ligne de BHNS a pour objectifs d'encourager le report modal vers les transports collectifs d'une part, en améliorant considérablement l'offre de service (vitesse commerciale, régularité, fréquence, confort, etc.) et d'autre part, de renforcer l'usage des modes actifs (vélo, marche à pied, etc.) en offrant des espaces publics plus sécurisés et plus confortables.

Le PDU vise notamment la desserte par le BHNS des secteurs Sud de l'agglomération, qui regroupent aujourd'hui plus de 60 000 habitants et près de 36 700 emplois. D'après l'EDGT (Enquête Déplacements Grand Territoire), plus de 44 000 déplacements quotidiens sont réalisés entre le Sud et le cœur d'agglomération, d'où la volonté de Metz Métropole de desservir ce secteur par un mode de déplacement durable.

Metz Métropole a lancé en 2019 la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité quant à la réalisation d'une 3<sup>ème</sup> ligne de BHNS. Plusieurs corridors ont fait l'objet d'études poussées prenant en compte de multiples indicateurs (socio-économiques, techniques, relatifs à la demande en déplacements, etc.). Le diagnostic complet, réalisé par le bureau d'études SYSTRA, a révélé que le corridor le plus pertinent pour accueillir une nouvelle ligne structurante à haut niveau de service est celui permettant de relier Marly à Metz, en passant par Montigny-lès-Metz via les rues du Général Franiatte et du XX<sup>ème</sup> Corps Américain.

La 3<sup>ème</sup> ligne de BHNS viendra remplacer l'actuelle « Liane 2 ». La desserte de l'hypercentre de Metz sera maintenue. La Place de la République sera accessible plus rapidement puisqu'un gain de temps de parcours de près de 10 minutes est attendu depuis Marly. La 3<sup>ème</sup> ligne offrira également la possibilité aux usagers de rejoindre la gare de Metz et le quartier Outre-Seille sans correspondance. D'une longueur de 10 km, la nouvelle ligne desservira ainsi 38 000 habitants et 27 000 emplois (une partie des secteurs Sud et de l'hypercentre de Metz),

Sa fréquentation journalière (pour un jour ouvré de base) est estimée à 12 300 voyageurs contre près de 5 000 voyageurs pour la « Liane 2 » actuelle.

Afin de renforcer l'attractivité des transports en commun, deux parcs-relais seront mis en œuvre au sud de la ligne :

- un au niveau du terminus Marly,
- un au niveau du giratoire Costes et Bellonte à Marly.

Le projet de 3<sup>ème</sup> ligne de BHNS présente une opportunité d'aménager plus durablement les espaces urbains traversés en améliorant l'accessibilité de la voirie, la place des modes actifs et du végétal dans la ville. Un équilibre sera bien entendu trouvé afin de maintenir l'attractivité des polarités commerciales situées sur le tracé du projet.

Pour aller encore plus loin, Metz Métropole a fait le choix de l'hydrogène, une énergie «zéro émission» pour sa nouvelle ligne de bus à haut niveau de service.

### **Modalités de la concertation**

Dans ce cadre, une série d'outils de concertation et de communication à l'attention du grand public et des riverains est proposée. Les objectifs de la concertation sont multiples :

- Expliquer le projet en termes de mobilité, de développement durable et de cadre de vie ;
- Exposer les grandes étapes du projet ;
- Proposer différents scénarii d'insertion sur des secteurs clefs ;
- Recueillir les avis et doléances des riverains et des usagers.

Ainsi, compte tenu de l'article L103-4 du Code de l'Urbanisme, il est proposé d'organiser la concertation préalable relative à la 3<sup>ème</sup> ligne de BHNS de la manière suivante :

#### **1 - Réunions publiques**

De novembre 2021 à janvier 2022, il est proposé d'organiser des réunions publiques dans les communes et quartiers traversés par le projet :

- 1 à Marly,
- 1 à Montigny-lès-Metz,
- 2 à Metz dont 1 pour le secteur Metz Nouvelle Ville et 1 pour le secteur Metz-Centre/Outre Seille.

Lors de ces réunions publiques, seront présentés les grandes lignes du projet ainsi que plusieurs scénarii d'insertion des différentes fonctionnalités de l'espace public.

Au préalable, un courrier d'information sera distribué aux riverains (au moins 15 jours avant la réunion). Ces réunions seront bien entendu organisées en collaboration avec les mairies des communes.

Les Conseils de quartiers pourront également être mobilisés si souhaité par les communes.

#### **2 – Expositions dans les communes**

Parallèlement aux réunions publiques, il est proposé de tenir dans les communes et quartiers traversés par la 3<sup>ème</sup> ligne de BHNS, des expositions afin d'expliquer le projet et de présenter différents scénarii d'insertion. En collaboration avec les communes, ces dernières se tiendront dans un lieu public (mairie ou autre bâtiment municipal) à Marly, Montigny-lès-Metz ; Metz Nouvelle Ville et Metz-Centre/Outre Seille.

Un cahier de doléances permettra aux visiteurs d'inscrire leurs avis et remarques.

#### **3 – Permanences dans les communes**

Des permanences se tiendront dans les communes et quartiers concernés par les projets. Elles seront concomitantes aux expositions et se tiendront en mairie ou tout autre local public mis à disposition par la commune. Les permanences d'une demi-journée ou d'une journée seront tenues par un agent de Metz Métropole. Son rôle sera d'informer le public sur le projet mais également de recueillir les avis relatifs aux différentes insertion proposées.

#### **4 – Site internet dédié et registre numérique**

Un site internet participatif est proposé, celui-ci sera intégré au site institutionnel de Metz Métropole. Cet outil permettra :

- de délivrer les informations sur le projet et sur la tenue de la concertation (dates d'ouverture et de fermeture, lieux et dates des réunions publiques, etc.)
- de recueillir et publier les avis des internautes, riverains et usagers, sur les variantes d'insertion proposées.

Pour ce faire, il est proposé de faire appel à une société agréée par le Tribunal Administratif, spécialisée dans les process d'enquête publique. Celle-ci sera en charge de l'hébergement et de la gestion du site qui intégrera :

- le recueil des avis, via le registre numérique, et leur modération avant publication,
- le traitement et l'importation des avis,
- l'analyse et la catégorisation des avis,
- la mise à disposition de Metz Métropole d'un espace permettant de préparer les réponses aux avis.

En amont de la concertation préalable, a minima 15 jours avant son démarrage, des informations quant aux modalités d'organisation de la concertation préalable seront largement diffusées. Dans cet objectif, différents types de médias pourront être mis à contribution : site institutionnel, bulletins métropolitain et municipaux, réseaux sociaux, etc.

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20210928-2021-09-DC13-DE

**Numéro de l'acte :** 2021-09-DC13  
**Date de décision :** mardi 28 septembre 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Projet de 3ème ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Metz Métropole : lancement de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable  
**Classification :** 8.7 - Transports  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 30/09/2021  
**Numéro AR :** 057-200039865-20210928-2021-09-DC13-DE  
**Document principal :** 99\_DE-13.pdf

#### Historique :

30/09/21 10:02	En cours de création	
30/09/21 10:03	En préparation	Catherine DELLES
30/09/21 11:29	Reçu	Catherine DELLES
30/09/21 11:30	En cours de transmission	
30/09/21 11:31	Transmis en Préfecture	
30/09/21 11:41	Accusé de réception reçu	